

**FICHE ACTION N°4 – ENGAGEMENT SOCLE**

**STRATEGIE PAUVRETE 2019-2021**

Thème de la contractualisation	<p><b>Prévenir toute sortie sèche de l'ASE</b></p> <p><b>Référent de parcours</b></p>
Intitulé action	<p><b>Mettre en place le référent de parcours pour les jeunes sortis de l'ASE et la préservation du lien</b></p> <p>Désigner un référent parcours pour chaque jeune sorti du dispositif ASE en charge d'assurer la continuité du parcours de ce dernier en lien avec les professionnels concernés. Mettre en place des actions spécifiques pour éviter les ruptures de parcours des jeunes sortis de l'ASE.</p>
Description de l'action	<p>Les jeunes sortis de l'aide sociale à l'Enfance sont reconnus comme une population cumulant souvent les critères de fragilité sociale.</p> <p>En lien avec la fiche action n°1, centrée sur l'anticipation de la sortie de l'ASE et la prévention des sorties sèches, l'objet de cette action est de cibler ces jeunes en vue de sécuriser leur parcours après la sortie des dispositifs d'aide. Cela passe tout d'abord par le fait de favoriser la création d'un lien de référence. Chaque jeune sorti de l'ASE doit pouvoir désigner, s'il le souhaite, une personne ressource.</p> <p>L'intérêt d'une telle forme d'accompagnement est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation active des personnes dans leur accompagnement,</li> <li>- la collégialité et la coordination entre les intervenants,</li> <li>- le rôle de facilitateur du référent.</li> </ul> <p>Des moyens d'ingénierie spécifiques (recrutement temporaire ou mission d'appui externalisée) seront déployés pour impulser la mise en place d'une démarche de référent de parcours pour chaque jeune sortant de l'ASE et notamment permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La constitution d'un comité de pilotage avec les principaux partenaires concernés pour permettre une planification de la mise en œuvre de la démarche,</li> <li>- L'élaboration d'outils de communication interne et externe autour de la démarche ,</li> <li>- L'élaboration des procédures et outils d'accompagnement avec notamment la mise en place d'une commission « référent de parcours » regroupant les intervenants et le jeune sorti du dispositif,</li> </ul>

	<p>la fiche diagnostic des besoins, l'élaboration du projet...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation des professionnels et des partenaires.</li> </ul> <p>Au-delà de la mise en place du référent de parcours il est également proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une démarche de soutien par les pairs,</li> <li>- Favoriser une démarche d « aller vers » des professionnels afin de maintenir un lien avec le jeune sorti du dispositif notamment par la mise en place d'un entretien entre le jeune et son ancien référent 6 mois après sa sortie du dispositif ASE pour faire un bilan,</li> <li>- Encourager le maintien de lien avec les familles d'accueil au-delà du placement</li> </ul>
Date de mise en place de l'action	<p>Second semestre 2019 puis progressivement suivant de l'état d'avancement de la démarche de référent de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La constitution d'un comité de pilotage avec les principaux partenaires concernés pour permettre une planification de la mise en œuvre de la démarche, septembre 2019</li> <li>- L'élaboration d'outils de communication interne et externe autour de la démarche, décembre 2019</li> <li>- L'élaboration des procédures et outils d'accompagnement avec notamment la mise en place d'une commission « référent de parcours » regroupant les intervenants et le jeune sorti du dispositif, la fiche diagnostic des besoins, l'élaboration du projet... juin 2020</li> <li>- La formation des professionnels et des partenaires. En continu entre 2020/2021</li> </ul>
Durée de l'action	2019-2021
Les Partenaires pressentis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services départementaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Direction enfance famille</li> <li>○ Direction de l'action sociale territoriale</li> <li>○ Direction de l'insertion</li> <li>○ Direction habitat-logement</li> <li>○ Maison départementale de l'autonomie</li> </ul> </li> <li>• Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi</li> <li>• Direction départementale de la cohésion sociale</li> <li>• Service intégré de l'accueil et de l'orientation</li> <li>• Associations (prévention spécialisée, action jeunes, mission locale angevine...)</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Centres hospitaliers</li> <li>• Pôle emploi</li> <li>• CCAS</li> <li>• Education nationale</li> <li>• ARS</li> </ul>

Budget détaillé 2019 – 2021	<p>Part Etat dédiée 2019 = 80 000 €</p> <p>Ce financement viendra contribuer à la mission d'ingénierie dédiée (recrutement temporaire ou recours à une mission externalisée) ou renforcer le volume horaire déjà consacré à l'accompagnement social des jeunes après leur sortie de l'ASE.</p> <p><b><u>Dépenses 2019 du département de Maine et Loire relative à l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE :</u></b></p> <p>Equipe départementale dédiée <b>stabilisée</b> : deux travailleurs sociaux, un gestionnaire de dossier, ½ temps d'encadrement = 122 600 € hors logistique et bâtiment</p> <p>Coût prévisionnel de prise en charge des jeunes majeurs (dont les anciens MNA) par le Conseil départemental en 2019 = 6 300 000 €</p> <p>Bourses jeunes majeurs 30 000 € pour 2019</p> <p><b>Total = 6 452 600 €</b></p>
Action financée FAPI	Non
Objectifs et progression	<p>L'un des enjeux de la fiche, et de la mission d'ingénierie partagée avec la fiche action n°1, sera de produire des indicateurs fiables de suivi de cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes ayant pu choisir une personne ressources lors du passage à la majorité (Objectif sur trois ans à 100%) <ul style="list-style-type: none"> <li>2019 : 50 %</li> <li>2020 : 75 %</li> <li>2021 : 100 %</li> </ul> </li> <li>• Le nombre de professionnels formés/sensibilisés à la démarche du référent de parcours <ul style="list-style-type: none"> <li>2019 : 30</li> <li>2020 : 50</li> <li>2021 : 100</li> </ul> </li> <li>• Le taux de présence des jeunes sortis de l'ASE aux instances de décision (Objectif sur trois ans à 80%) <ul style="list-style-type: none"> <li>2019 : 30 %</li> <li>2020 : 60 %</li> <li>2021 : 80 %</li> </ul> </li> <li>• le taux de présence des partenaires aux instances de décision (Objectif sur trois ans à 80%) <ul style="list-style-type: none"> <li>2019 : 50 %</li> <li>2020 : 70 %</li> </ul> </li> </ul>

	<p>2021 : 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de sortie ayant évolué positivement dans l'année suite à la mise place d'un référent de parcours (objectif sur trois ans à 90%) 2019 : 50 % 2020 : 75 % 2021 : 90 %</li> <li>• Le nombre de contrats jeunes majeurs 2019 : 210 2020 : 250 2021 : 280</li> </ul>
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un comité de pilotage pour permettre une planification de la mise en œuvre de la démarche septembre 2019 Chef de projet : Chef de service de l'ASE/SED Contributeurs principaux : Responsable Protection Enfance et Cadre Technique Jeune majeurs, Conseiller Enfance JMNA</li> <li>- L'élaboration d'outils de communication interne et externe autour de la démarche, décembre 2019 Chef de projet : Chef de service de l'ASE/SED Contributeurs principaux : Chef de projet et communication interne/externe</li> <li>- L'élaboration des procédures et outils d'accompagnement avec notamment la mise en place d'une commission « référent de parcours » regroupant les intervenants et le jeune sorti du dispositif, la fiche diagnostic des besoins, l'élaboration du projet... Chef de projet : Chef de service de l'ASE/SED Contributeurs : membres du copil juin 2020</li> <li>- La formation des professionnels et des partenaires. En continu entre 2020/2021 Chef de projet : SCORH Contributeurs : Chef de service de l'ASE/SED</li> </ul>